

Groupe d'études « La philosophie au sens large »

Animé par Pierre Macherey

14/04/2004

L'économie du temps humain

Stéphane Legrand

D'abord, je voudrais dire que j'ai quelque peu infléchi le propos que j'avais prévu de tenir, en prolongement à la séance de la semaine dernière, dans la mesure où certaines des choses sur lesquelles j'ai essayé de réfléchir en faisant travailler Foucault sur lui-même me paraissent rejoindre à leur niveau les analyses de Guillaume Leblanc.

Je reviens donc d'abord, de manière liminaire, sur l'un des points qui m'ont paru les plus importants dans les discussions de la semaine dernière : la nécessité de penser la « normalisation » (ce mot fourre-tout qui en raison de sa très grande extension risque toujours d'en venir à désigner tout et donc n'importe quoi), non pas comme un processus d'imposition coercitive à un groupe d'individus d'impératifs de conduite plus ou moins précis et nombreux ordonnés à la réalisation d'un effet matériel déterminé, aboutissant à l'homogénéisation, à la standardisation, à la mécanisation de la marchandise humaine – mais plutôt comme l'entrecroisement complexe, d'une part d'injonctions à se conformer strictement à certains modèles de conduite et de pensée, d'autre part à se produire comme sujet autonome et créateur, innovant comme disent les gens ; ou encore d'une part à un être un sujet bien discipliné et docile, effectivement adéquat à certaines conditions qui définissent la possibilité d'une production déterminée (par exemple, mais ce n'est pas qu'un exemple, du profit), d'autre part à être un sujet qui s'écarte des modèles de comportement standard pour faire valoir sa normativité, comme puissance propre d'institution de normes nouvelles, imprévues, non programmées.

Dans un contexte post-fordiste typique, l'« opérateur » – désignation pudique du prolétaire dans le vocabulaire organisationnel – est soumis à une double contrainte, doit naviguer entre deux excès condamnables : d'un côté il ne doit pas être trop docile, trop conforme au modèle, trop standard, il doit de temps en temps apporter quelque chose de lui-même à la firme et au procès de travail, il ne doit donc pas être trop normal, anormalement normal ; d'un autre côté, naturellement, il ne doit pas être hors-norme, incontrôlable, sortir par trop des cadres de l'action qu'on attend de lui (et expliquer par exemple au manager comment on gère des ressources humaines). Il doit se tenir dans un entre-deux, faire preuve de normativité mais d'une normativité qui reste normale, contrôlable, profitable ; il ne doit pas adhérer aux normes, mais il doit aussi se maintenir dans un écart *adéquat* par rapport à elles, sous peine de verser dans le hors-norme : il doit n'être ni anormalement normal ni hors-norme, mais plutôt normalement anormal. Ce qui veut dire (on pourrait multiplier les exemples) que la limite (entre le normal et l'anormal, l'anormal et le hors-norme) est devenue inassignable, indécidable en tel ou tel point précis de son activité, au moins indécidable pour lui, l'opérateur : il ne se rend compte toujours qu'après coup qu'il a franchi la limite, qu'il en a fait trop, qu'il a été un peu trop loin, ou au contraire pas assez. La limite qu'il a franchie n'est fixée qu'après-coup. Il aura été trop loin. La situation est donc kafkaïenne : il y a une limite, un seuil, il y a une loi, à laquelle il est et se sait être sujet, par laquelle il se sait interpellé, mais il ne sait pas laquelle, et il ne peut pas décider laquelle, ni même, sous le coup de l'accusation, où et quand il l'aura transgressée.

Si l'on accepte, à titre préliminaire et méthodique, de conférer un certain degré de généralité, ou du moins de significativité à une situation de ce type, on dira alors que le champ conceptuel de la norme s'est trouvé déconstruit par les évolutions récentes de la « normalisation ». D'une part parce que les concepts normalement opposés qui le structurent (normal-anormal, mais aussi, on y reviendra normal-pathologique) sont inscrits dans des contextes pratiques et théoriques tels qu'ils deviennent prédicables l'un de l'autre : l'anormal, sous certaines conditions pratiques, peut se dire du normal, de même que le normal, sous certaines conditions pratiques, peut se dire de l'anormal. D'autre part parce que la loi qui préside à des situations de cet ordre est celle d'un double bind, d'une double contrainte contradictoire qui tient dans les formules : exigence d'autonomie, injonction sociale à être soi-même et à réaliser librement sa personnalité. Il y a là un double croisement : l'autonomie n'est pas spontanéité pure puisqu'elle est bien la réponse à un tu dois, par rapport auquel on se sent obligé, et qui nous fait souffrir si nous ne parvenons pas à y satisfaire ; et symétriquement, la discipline intègre la dimension d'autonomie et de normativité des sujets, i.e l'obligation de créer et d'inventer (on vous surveille pour vérifier que vous faites bien ce qu'on vous demande, mais aussi pour vérifier que vous ne faites pas *que* cela).

Je crois que cette forme moderne de la normalisation, qui conjoint discipline et autonomie, peut être comprise si on la rapporte à l'économie – à la fois aux modes et rapports de production, et au codage de l'existence opérée par une certaine rationalité économique.

J'essaierai d'étayer cette thèse en deux temps, d'abord en revenant sur l'histoire que fait Foucault de l'apparition de la fameuse société disciplinaire, en envisageant son lien avec la genèse du capitalisme moderne qui lui est contemporaine. Ensuite à propos de ce qu'il a appelé la « gouvernementalité libérale ».

I

Pour cette synthèse, je répartirai du Cours au Collège de France de l'année 1973 « La société punitive » qui, quoique moins élaboré que le livre *Surveiller et punir* auquel il devait aboutir, et peut-être parce que moins élaboré, fait voir clairement la dette de Foucault à l'égard de certains concepts marxistes qui se trouveront écartés de la construction de *Surveiller et punir*.

Foucault, s'interrogeant sur le rôle crucial que joue dans la critique et la redéfinition de la pénalité au 18^e siècle le thème du criminel comme ennemi de l'intérieur, comme barbare en guerre contre la société, étranger du dedans, trouve une incidence particulièrement frappante de cette idéologie dans un discours à portée et prétention économique : le *Mémoire sur les vagabonds et les mendiants*, publié en 1764 par Guillaume-François Le Trosne. Ce qui caractérise le texte de Le Trosne est que le vagabondage n'y est pas défini comme trait psychologique, moral ou spirituel d'ordre individuel, mais comme un type d'existence collectif, celui d'une population étrangère et néfaste. Les vagabonds sont

« des insectes voraces qui l'infectent et qui la désolent [la campagne] et qui dévorent journallement la substance des cultivateurs. Ce sont, pour parler sans figure, des troupes ennemies répandues sur le territoires » (Le Trosne, *Mémoire...*, p. 4, cité in Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Gallimard, Folio-Essais, p. 144).

Métaphoriquement des nuées de sauterelles, mais littéralement une armée d'occupation. Deuxième trait marquant du discours de Le Trosne : ce qui est punissable dans le vagabondage, ce n'est pas la mendicité (comme dans nombre de discours de cette époque ou antérieurs), c'est le fait nu d'une mobilité incontrôlée, d'un déplacement anarchique sur le territoire. Etre sans feu ni lieu, sans aveu, ne pas être tamponné sur une terre et un travail et errer, voilà ce qui fait du vagabond un criminel et un barbare. Et ce en raison des effets

économiques néfastes de cette mobilité, de cette distribution nomade, sans loi ni frontières : raréfaction de main d'œuvre dans les régions les plus pauvres ce qui y entraîne des hausses de salaires, inversement excès de main d'œuvre dans d'autres zones, les villes notamment, et pression à la baisse sur les salaires (d'où le soutien quasi systématique des corporations et des ouvriers des villes aux politiques centrales de fixation de la main d'œuvre rurale), mais leur mobilité leur permet aussi d'échapper à la taille et aux corvées, leur fait semer un peu partout des enfants naturels qui accroissent la population surnuméraire, etc. Voici ce qui m'intéresse là-dedans : le vagabond n'est pas dangereux en tant que par la mendicité il prélève sa part sur la richesse créée en étant pourtant improductif, mais dans la mesure où sa mobilité a un effet négatif sur les mécanismes mêmes de la création de richesse. Ce qui fait problème c'est la circulation comme telle de la force de travail. Ce texte est en soi symptomatique et intéressant, mais le plus intéressant est le commentaire en apparence absurde qu'en donne Foucault : résumant les mesures proposées par Le Trosne pour lutter contre ce fléau (autoriser les communes rurales à s'armer contre les vagabonds, organiser des battues et des levées en masse, mettre les vagabonds en esclavage ou les envoyer aux galères, les mettre hors la loi en décrétant leur déchéance hors de toute protection légale, éventuellement en les marquant au front de la lettre G pour qu'ils ne puissent échapper à l'esclavage sous peine d'être arrêtés ou tués par quiconque les croiserait) – résumant donc ces mesures, Foucault affirme ceci :

« Il y a là, racontée dans une espèce de rêverie furieuse, l'anticipation fictive de ce que par d'autres moyens autrement subtiles, le pouvoir à l'œuvre dans la société capitaliste a fait pour arriver à fixer à leur travail tous ceux qui avaient tendance à bouger ». (*La société punitive*, Cours du 17 janvier 1973).

Comme c'est étrange de dire cela. Pourquoi y voir une anticipation fictive sous la forme d'une rêverie furieuse, alors que n'importe quel lecteur y aurait trouvé le résumé, sous la forme d'une anamnèse lucide, des innombrables procédés utilisés depuis des siècles pour fixer la main d'œuvre et la maintenir dans des rapports de dépendance locaux et féodaux, précisément précapitalistes ? Pourquoi y voir l'annonce d'un 19^e siècle qui nous apparaît plus facilement comme celui où le développement des forces productives en régime capitaliste opère et impose la dissolution tendancielle des formes antérieures de contrôle coercitif, non salarial, du travail, et la libération massive de la force de travail de tous les liens coutumiers, sociaux, féodaux antérieurs ? Si l'on prend au sérieux ce paradoxe, on pourra y trouver une clef pour comprendre la fonction que remplit selon Foucault le trop fameux modèle disciplinaire dans la société du 19^e siècle.

Pour essayer d'en rendre compte, un nouveau détour. Foucault est en fait, à ce moment là de son propos, en train d'établir la généalogie du pénitencier, c'est-à-dire à la fois de l'invention de la prison comme forme pénale généralisée, et du savoir, de la technologie qui l'accompagne. Et il insiste sur le fait que la prison comme institution n'est qu'un élément dans un phénomène en réalité plus large, le coercitif, qui est :

« [le coercitif est] une dimension générale de tous les contrôles sociaux qui caractérisent des sociétés comme les nôtres » (*La société punitive*, Cours du 7 février 1973).

Qu'est-ce maintenant que le coercitif ? Foucault dans ce cours l'aborde notamment à partir de l'histoire anglaise, plus précisément à partir de la formation dans l'Angleterre du 18^e siècle d'un certain nombre de groupes sociaux se donnant à eux-mêmes la tâche d'organiser le contrôle moral et la punition des populations pauvres. Communautés religieuses du Dissent, sociétés de moralisation souvent rattachées à ces dernières (comme la Société pour la réformation des mœurs qui compta plus de cent filiales au début de 18^e et fut prise en main par Wesley en 1760), groupements d'autodéfense à caractère paramilitaire pour réagir aux soulèvements populaires, groupements à caractère économique pour la surveillance des docks, des magasins, des routes, des lieux où le capital s'incarne et circule : on a là autant

d'instance de contrôle de la population qui apparaissent, comme aimait à dire Foucault, de manière capillaire, disons infra-étatique, et qui répondent à certains problèmes engendrés par le protocapitalisme : augmentation des flux de migration interne, expansion du tissu urbain qui fait proliférer le prolétariat des villes en le rendant moins facile à gérer, transformation des modes d'incarnation de la richesse. Leur but n'est pas d'être simplement un prolongement homogène de la loi, il ne s'agit pas de détecter et punir ce qui est défini juridiquement comme crime, mais d'intervenir à la racine sur les irrégularités de conduite, sur les fautes morales, les propensions douteuses, les psychologies déviantes, en tant qu'elles sont au principe (croit-on) des actes effectivement criminels – agir donc sur ce que Foucault nomme les « conditions de facilitation de la faute » (débits de boisson, jeux, maisons de prostitution, loteries, adultère, fornication)... Or, alors que ces groupements sont souvent nés pour réagir à l'incurie étatique, pour prendre en main ce que l'Etat n'assumait pas, Foucault constate qu'elles sont tendanciellement étatisées au cours du 18ème siècle : d'une part elles sont reprises en main par les détenteurs effectifs du pouvoir (grands notables, lords, représentants officiels de l'Eglise anglicane), d'autre part elles tendent de plus en plus à militer pour que des lois soient prises, des décrets votés, etc., alors qu'elles se donnaient pour objectif initial d'exercer un contrôle autonome, souvent pour des motifs religieux qui se voulaient indépendants de la loi.

Cette étatisation répond selon Foucault à l'exigence d'une prise en charge par l'appareil judiciaire des impératifs de moralisation nés hors de l'appareil d'Etat. Elle est donc une tentative pour :

« mettre en continuité le contrôle et la répression moraux d'une part, et la sanction pénale de l'autre. On assiste à une moralisation du système pénal » (*La société punitive*, Cours du 7 février 1973).

Alors, par une espèce d'anticipation bizarre, Foucault semble voir que les discours des réformateurs, dont il s'apprête à parler dans *Surveiller et punir*, sont peut-être moins intéressants pour ce problème que celui des théoriciens de la police, dont il ne reparlera vraiment qu'en 1978 (dans le cadre du Cours au Collège de France « Sécurité, territoire et population »). En effet, alors que les réformateurs insistent à cette époque sur la nécessité de séparer radicalement la notion d'infraction et celle de faute morale ou de péché, Colqhoun écrit lui (en 1795) que :

« quand on a renoncé aux vertus particulières, on se laisse aisément entraîner à violer la fidélité due au souverain. Les lois actuelles sont armées contre les pouvoirs de la rébellion, mais elles ne s'opposent pas au principe de la rébellion » (*Traité sur la police de la métropole*, 1795, cité dans *La société punitive*, Cours du 7 février 1973).

Il faut un supplément de coercition qui permette aux lois de porter sur les déterminants moraux de l'infraction aux lois. La police est le nom de ce supplément qui articule la norme juridique à la norme morale, qui établit une connexion entre pénalité et moralité – connexion que Foucault nomme « le coercitif ». Et le pénitencier, dont nous parlions, n'est que le redoublement au-delà du juridique (c'est-à-dire dans l'application de la sanction) de la coercition des conduites opérée en deçà du pénal stricto sensu par la « police ». Le pénitencier (ce que *Surveiller et punir* appellera le « carcéral ») rejoue, en les intensifiant, les mêmes contrôles, les mêmes répressions mais sur les individus que la coercition sociale et policière n'a pas détourné du crime punissable par la loi. Supplément du supplément, le pénitencier est en même temps requis par le coercitif qu'il mime, car il vient incarner le danger que court celui qui refuse cette coercition en se présentant comme la sanction inévitable à terme des comportements qu'elle réprime.

Quelle est maintenant la raison qu'on peut assigner à la généralisation et à l'étatisation du dispositif coercitif ? Principalement, selon Foucault, la transformation du mode d'existence de la richesse, liée à l'accumulation croissante du capital et des moyens de production. Le capital incarné dans des stocks immenses difficiles à surveiller, le capital incarné dans des moyens de production techniques appropriés de manière privée, c'est un capital très facile à voler ou à

détruire, ou même à détourner dans un système para-économique de recel, d'échanges, de commercialisation souterraine, et c'est pourtant un capital, par la force des choses, qui doit être mis directement dans les mains de groupes de plus en plus nombreux de travailleurs. Si, selon Foucault, l'illégalisme populaire ancien s'opposait principalement à des droits coutumiers, à des traditions, à un pouvoir souverain, il est alors conduit à se transformer et menace de s'attaquer directement à « la matérialité même de la fortune bourgeoise », à l'incarnation concrète d'une domination de classe qui ne repose plus sur un ensemble de droits fondamentaux ou coutumiers, mais sur la seule possession de cette matérialité. Le capitaliste est fort parce que sa domination ne repose pas sur un droit abstrait mais, en dernière instance, sur l'ordre même des choses ; mais par la même raison il est faible et vulnérable, car vous pouvez piétiner autant que vous voudrez des carrés de noblesse sans atteindre ce par quoi ils sont un droit et un pouvoir, alors que la capitaliste sans capital est plus nu que tous les rois nus.

L'étatisation du coercitif répond selon Foucault à ce besoin d'intercaler entre l'ouvrier et la richesse qu'on lui met dans les mains en lui demandant poliment d'en faire usage au profit d'un autre quelque chose de plus contraignant que le simple interdit légal, quelque chose qui, en transformant ses dispositions et ses habitus, protège le moyen de travail du travailleur. Le coercitif est donc :

« [le coercitif est] l'instrument politique du contrôle et du maintien des rapports de production. » (*La société punitive*, Cours du 21 février 1973).

J'ai simplement dit : protéger le moyen de travail du travailleur, mais il ne faut pas oublier que le travailleur est lui aussi un moyen de travail, une force productive précieuse car seule source de la survalueur et donc du profit : il faut donc protéger la force de travail du travailleur contre son porteur. Le corps de l'ouvrier est un objet de problématisations, d'angoisse, disons d'inquiétude. Ce corps sujet a des pulsions bestiales et incompréhensibles, comme la faim et la soif, est un objet d'inquiétude parce qu'il peut dérober ou détruire la richesse économique qui lui passe par les mains, mais aussi parce qu'il peut grever cette richesse infiniment plus précieuse et infra-économique qu'il est en tant que source de la valeur économique même. L'ouvrier qui s'enivre, qui paresse, qui joue, qui brûle son énergie en faisant la fête ou en se livrant la débauche, celui qui dépense sans compter la richesse qu'il est dans son corps et dans sa vie, celui-ci aussi pille et grève la richesse sociale exactement de la même manière qu'il le ferait en saccageant des docks, et pour la même raison. Cet ouvrier pratique « l'illégalisme cette fois sur son propre corps, sur sa force de travail » (*La société punitive*, Cours du 7 mars 1973). Illégalisme que Foucault nomme « de dissipation ». Il s'agit de nouveau de ces dispositions perverses contre lesquelles lutte le coercitif, mais ici non pas en tant que source ou principe des actes criminels, plutôt comme manière de piller sur sa propre vie et par sa propre vie le capital, comme « manière de dérober la condition du profit ». Telle est alors l'importance et la puissance du « coercitif » tel que le pense Foucault : dans le même mouvement, il atteint le corps et la conduite en tant que supports de la force de travail, sous prétexte de les viser en tant que source des infractions à la loi. Ce qui a évidemment une conséquence importante, sur laquelle je reviendrai : on établit du même coup une continuité psychologico-morale entre l'ouvrier qui fainéante et l'habitant des geôles, entre l'improductivité et la délinquance. C'est important parce que c'est le moment où je crois se met en place ce double bind de la normalité dont je suis parti.

L'une des fonctions majeures que remplit ce dispositif, en tous cas, c'est donc bien de produire chez les producteurs les dispositions à produire, et je dirais de produire la condition anéconomique de l'économie. Il ne s'agit pas seulement d'exploiter la force de travail en lui arrachant la plus-value, il s'agit (en même temps, parfois par les mêmes moyens disciplinaires et dans les mêmes institutions) de faire advenir la force de travail comme ensemble de

dispositions d'un sujet. L'ensemble du tissu social coercitif, soit ce que Foucault appellera le disciplinaire, joue si vous préférez des deux côtés des rapports de production : en amont il les maintient et permet de les reproduire ; en aval il opère leur création continue en produisant les forces productives. Comme le dit très bien le cours du 14 mars 1973 – et la phrase est tout de même piquante :

« Le couple surveiller-punir s'instaure comme rapport de pouvoir indispensable à la fixation des individus sur l'appareil de production, à la constitution des forces productives, et caractérise la société qu'on peut appeler disciplinaire » (*La société punitive*, Cours du 14 mars 1973).

Autant pour la micro-politique et toutes ses merveilles capillaires...

Je voudrais, pour finir ce premier point, m'arrêter sur ce problème de la production de la force de travail comme disposition subjective.

Foucault l'aborde à partir de ce qu'il appelle alors des « institutions de séquestration ». Il s'agit des institutions pédagogiques (crèches, orphelinat, collèges), des institutions correctives (colonies agricoles, maisons de redressement, prisons) ou thérapeutiques (asiles, hospices). Donc des institutions que Foucault qualifie lui-même d'improductives – improductives elles le sont du point de vue de la production immédiate de la richesse sociale et du profit, mais elles sont d'un autre côté éminemment productives parce qu'elles produisent les conditions subjectives de la production. Dépenses en pure perte semble-t-il, ou même ayant des effets économiquement néfastes du point de vue des procès économiques de production et de circulation, dépense anéconomique, justifiable, récupérable d'aucun point de vue si l'on prend en considération la pondération des ressources allouées et des bénéfices obtenus du point de vue de la forme-valeur constituée, mais en même temps dépense absolument indispensable à la formation de la valeur.

Que font ces institutions de séquestration ? Elles séquestrent. C'est-à-dire qu'elles fixent plus ou moins coercitivement des individus en un lieu déterminé qu'il n'est pas de leur liberté de quitter, en les groupant en un corps collectif qu'il n'est pas de leur pouvoir de rompre. Grand renferment ou pas, il reste qu'à l'âge classique les individus étaient principalement fixés par leur appartenance à des communautés, villages, mais aussi corporations, jurandes, compagnonnages, qui les inséraient dans des ensemble possédant leurs normes et leurs formes de socialisation endogènes. Dans cette fixation par séquestration, le sujet est moins inscrit dans un corps social déterminé qu'il n'est coupé de ses groupes d'appartenance, ou comme on dit désocialisé, ou encore déterritorialisé, pour être reterritorialisé non pas sur un groupe sécrétant ses valeurs autonomes, mais plutôt sur un appareil productif. Je dois passer vite sur ce point, mais je crois que ce que Foucault cherche à montrer, c'est que les institutions de séquestration *participent* (elles n'en sont évidemment pas le seul opérateur, mais plutôt un indice) de ce vaste mouvement de dissolution des formes de dépendance et des liens interindividuels traditionnels qu'on attribue habituellement au développement du mode de production capitaliste, qu'elles opèrent cette dissolution tout en réinscrivant les flux de ces populations déterritorialisées sur un autre type de corps que celui de la terre ou du socius : sur l'appareil de production, sur le corps du capital. Il me semble que, dans la perspective foucauldienne, l'âge classique fixait les individus en les bloquant sur des groupes d'appartenance locaux et des liens de dépendances interpersonnels (éventuellement très complexe) et qu'il réservait le fameux « grand renferment » (mais aussi la déportation aux colonies) pour les marginaux, les déraisonnables qui résistaient à cette territorialisation. Tandis que le 19^e siècle (mais évidemment les marqueurs que je donne sont trop schématiques) déterritorialisait de nombreux individus en les coupant de tout groupe social et de tout lien de dépendance traditionnel, pour les fixer coercitivement sur l'appareil de production.

Quelles sont maintenant les fonctions de ces institutions qui servent à Foucault de modèle pour penser le coercitif et la moralisation qui l'accompagne ? Il en relève plusieurs, mais je m'attarderai surtout sur l'une d'entre elles : elles ont à ses yeux pour fonction de produire des individus dont le rythme de vie sera devenu utilisable, je veux dire des individus capables de vivre dans la temporalité qu'implique le mode de production capitaliste. Ce mode de production exige un certain autocontrôle par le travailleur de son rythme de vie, rythme du travail, des congés, il requiert la lutte contre l'absentéisme, le retard, la fête dispendieuse, la dépense irraisonnée dans le jeu ou la loterie (où l'ouvrier dilapide les économies qui lui seraient utiles pour traverser une période de chômage conjoncturel en restant suffisamment vivant pour pouvoir être réemployé lorsque la reprise déterminera un besoin de main d'œuvre). La séquestration produit selon Foucault les habitudes qui permettent aux individus de ne pas vivre dans un temps anarchiquement scandé par le rythme du loisir ou de l'aléa, du risque assumé ou de la fête, de la chance ou du vagabondage, mais dans le temps homogène et continu de la production et du profit :

« Assujettir le temps de l'existence des hommes à ce système temporel du cycle de la production » (*La société punitive*, Cours du 21 mars 1973).

L'assujettir au rythme de la machine-outil ou de la chaîne de montage, l'assujettir à la temporalité que scandent le chronomètre de l'atelier et la badine du contremaître, mais aussi l'assujettir aux cycles longs de la production et de ses conjonctures changeantes : par l'épargne, qui assure la reproduction de la force de travail en période de crise, par la fixation territoriale qui permet de toujours disposer d'un volant de main d'œuvre. Cet assujettissement général à la temporalité du capital, dont il faudrait d'ailleurs analyser plus précisément le caractère hétérogène, la manière dont il articule plusieurs rythmes ou types de durées enveloppées les unes dans les autres, est évidemment assuré par les procédures disciplinaires qu'étudiera *Surveiller et punir* avec plus de détail – et sur lesquelles je ne reviens pas ici. Car ce qui me paraît important c'est que le procès d'exposition utilisé par Foucault dans ce cours l'amène à dégager de son analyse, comme effet majeur des rapports de pouvoir, non pas la réalisation d'une fonction impersonnelle et incorporelle : surveiller, mais ce modelage du temps de la vie, qui peut prendre sens relativement aux luttes de classe. En somme, pour Foucault, si le problème de la société féodale a été celui de la localisation individuelle, de la fixation à une terre sur laquelle s'exerçait une souveraineté y prélevant une rente, des corvées, des droits, le problème de la société capitaliste a été de prendre l'individu dans un engrenage temporel ; comme le dit Foucault d'une belle formule synthétique : « on va passer d'une fixation locale à une séquestration temporelle ».

Ce qui a pour conséquence, comme il l'énoncera lors du cours du 28 mars, que les rapports de pouvoir tels qu'il les analyse, ne peuvent pas être seulement considérés comme des instruments pour la reproduction des rapports de production, car ils sont « un élément constituant du mode de production » (28 mars 1973). Ils ne remplissent pas un rôle de défense, de protection, de maintien des rapports de production, mais jouent au niveau de la constitution du mode de production et des rapports qu'il implique, parce qu'ils produisent les individus propres à y figurer à leur place ; individus qui ne seront pas de purs énergies aveugles se dépensant selon des modalités anarchiques et imprévisibles, des circuits autonomes, les errances d'un temps chaotique du désir et de la dépense, mais qui seront de la force de travail. La force de travail n'est pas un donné que l'exploitation viendrait prendre ou elle se trouve, mais bien le résultat d'une production antérieure à la production, production effectuée par les instances de moralisation, le contrôle policier, le coercitif, le contrôle patronal du logement, de l'épargne et de l'emploi, et les institutions de séquestrations – qui, dans le même mouvement, protègent les moyens de production et la production elle-même de l'illégalisme de déprédation, protègent la force de travail de l'illégalisme de dissipation de son porteur, et produisent la force de travail comme telle. Comme le résume Foucault :

« S'il est vrai que la structure économique qui est caractérisée par l'accumulation du capital a pour propriété de transformer la force de travail des individus en force productive, la structure de pouvoir qui prend la forme de la séquestration a pour but de transformer, avant ce stade, le temps de la vie en force de travail » (*La société punitive*, Cours du 28 mars 1973).

Voilà le point où on touche un problème qui me paraît intéressant : le capitalisme, pour fonctionner, a besoin que soit en vigueur une certaine temporalité, un temps du calcul, de l'anticipation, de la prévision, de la pondération des coûts et des bénéfices, de la maximisation de l'utilité – c'est à cette condition que la valeur peut-être produite et circuler dans le cadre de la reproduction élargie, c'est-à-dire de la production pour le profit, ce qui reste la définition minimale, mais nécessaire et peut-être suffisante de ce mode de production. Mais il rencontre pour ce faire sur sa route un temps vécu qui n'est pas cela, car comme le dit Foucault avec quelque peu de lyrisme :

« le temps et la vie de l'homme sont plaisir, discontinuité, fête, repos, besoin, instants, hasards, violence, etc... » (Cours du 28 mars 1973).

Un temps anéconomique, un temps qui ne rentre pas sans reste dans l'économie restreinte de l'adéquation des causes aux effets, des dépenses aux résultats, de la commensurabilité des possibilités alternatives, un temps de la dépense, de la discontinuité et du hasard dont seule pourrait rendre compte une impensable économie générale. Le mode de production capitaliste n'est donc possible qu'à la condition de dépenser à perte dans la production de ce temps, dans l'assujettissement des individus à ce temps ; mais cet assujettissement passe par des instances anti-productives, des instances qui n'ont pas de sens du point de vue de la maximisation du profit. Pourquoi isoler de la bonne main d'œuvre dans des institutions qui coûtent cher et ne rapportent rien, pourquoi dépenser autant de bon argent à faire tourner des maisons de redressement, des prisons départementales, des instituts d'orthophrénopédie alors qu'on ne réussit pas même à réadapter à la société et au travail ceux qui y passent ? La réponse de Foucault, me semble-t-il, est qu'il s'agit là de produire la force de travail comme telle par l'assujettissement des individus au temps du capital, ce qui introduit l'anéconomique au cœur même de l'économie, car la force de travail, condition de la production pour le profit, est produite sous des conditions qui sont anti-productives.

J'ajouterai que Yann Moulier-Boutang, dans son ouvrage *De l'esclavage au salariat. Economie historique du salariat bridé*, (PUF, coll. Actuel-Marx, Paris, 1998) aboutit à des résultats similaires à propos d'un autre problème. Il montre en effet que la mise en place d'un régime de salariat libre, supposé définitoire du capitalisme, n'a été possible qu'à la condition d'un bridage corrélatif de la mobilité des travailleurs et d'une limitation coercitive de sa liberté de se soustraire au contrat de travail. Pour Marx, les contraintes étatiques n'ont joué qu'un rôle d'accélérateur dans le processus de libération du travail et donc de prolétarianisation, processus voué à aboutir à la disparition de toute contrainte extra-économique, c'est-à-dire à l'autorégulation du marché libre du travail selon la loi de l'offre et de la demande, où la « violence sourde et invisible » du rapport économique devait venir remplacer entièrement la violence politique directe.

Or ce n'est pas le cas. Il a fallu et il faut encore pour que le capitalisme existe et fonctionne qu'il bride, qu'il inhibe cette sienne tendance motrice. Car, comme l'énonce Moulier-Boutang :

« Il y a dans le salariat une instabilité endogène » (Yann Moulier-Boutang, *De l'esclavage au salariat. Economie historique du salariat bridé*, PUF, coll. Actuel-Marx, Paris, 1998, p.106)

Instabilité endogène étant la traduction plus technique de ce que Foucault voulait dire en affirmant que le temps de la vie des hommes est tramé de « plaisir, discontinuité, fête, repos, besoin, instants, hasards, violence, etc... », c'est-à-dire n'est pas intégrable sans reste dans le temps du capital et de la production pour le profit. La constitution d'un marché du travail libre strictement concurrentiel où la force de travail n'est qu'une marchandise que son porteur est

libre de vendre au plus offrant en échange d'un salaire, est ce vers quoi tend le dynamisme même du capitalisme (cf. Marx, *passim*), mais d'un autre côté :

« faire du travail une propriété aliénable du travailleur dépendant (...) expose également le marché libre à la liberté du détenteur de travail d'entrer, de demeurer et de sortir de la transaction » (Moulier-Boutang, *idem*, p. 334).

Le capitalisme a besoin de la liberté formelle du travailleur, il produit et doit produire les conditions de cette liberté à travers la dissolution de tous les liens de dépendance interpersonnels précapitalistes et extra-économiques, mais cette liberté qu'il produit et dont il se nourrit le vulnérabilise en même temps, est en même temps un danger : danger que l'instabilité endogène du travailleur le fasse circuler sur le territoire indépendamment des besoins locaux ou des surcharges locales de main d'œuvre (c'était le problème du vagabondage), danger que la liberté du travailleur ne soit liberté de se nuire à lui-même comme force de travail par sa dissipation, ou liberté de s'échapper du temps à la fois quadrillé et cyclique qui est la ratio essendi du capitalisme. La liberté est le pharmakon du capitalisme, remède sans lequel il ne peut vivre, poison contre lequel il doit constamment s'immuniser.

Le capitalisme doit donc inhiber sa tendance motrice dans le même temps qu'il s'y livre, obéir à un double bind : à la fois se soumettre à sa tendance immanente qui est celle d'une libération massive de la force de travail sur un marché autorégulé par la violence sourde et invisible des rapports économiques ; et obéir à une contre-tendance qui l'oblige à contrecarrer en permanence cette libération par des formes de coercition, de fixation de la main d'œuvre, de limitation des possibilités de rupture du contrat, voire de séquestration. Et le « disciplinaire » est le schéma de rapports de pouvoir qui a à la fois permis de déterminer ce problème et de lui donner une solution.

Cela ouvre naturellement la raison économique à la nécessité de son autocritique permanente. Elle ne cessera de s'inquiéter de l'effet liberticide des mesures qu'elle introduit pour assurer l'existence concrète de la liberté (économique). On peut jusqu'à un certain point avancer que ce double bind joue le rôle d'un principe moteur dans les transformations des modes et des rapports de production. C'est ce que j'essaierai d'illustrer dans un second et dernier temps.

II

Foucault, à partir de l'année 1978, s'est intéressé à des discours et à des pratiques de gouvernement et de gestion des individus qui, quoique contemporaines à celles qu'il avait étudié au titre des technologies disciplinaires, en diffèrent largement. Il s'agit de ce qu'il a appelé la gouvernementalité libérale, une technique de gouvernement des populations prises dans leur globalité, qui les saisit comme affectées d'un certain nombre de processus naturels (biologiques, sociologiques et économiques) sur lesquels il ne faut pas intervenir de manière coercitive mais qu'il faut plutôt laisser se déployer conformément à leur nature propre. La généalogie de ce type de politique peut trouver son point initial dans le discours de certains économistes du 18^e :

« Je crois qu'avec les Physiocrates, d'une façon générale avec les économistes du 18^e siècle, la population va cesser d'apparaître comme une collection de sujets de droits (...). On va la considérer comme un ensemble de processus qu'il faut gérer dans ce qu'ils ont de naturel et à partir de ce qu'ils ont de naturel » (*Sécurité, territoire et population*, Cours du 25 janvier 1978).

Et Foucault identifie dans cette perspective des dispositifs gouvernementaux distincts des dispositifs disciplinaires : dispositifs de sécurité qui ne cherchent pas à intervenir point par point sur la réalité qu'ils ont à gérer dans un quadrillage intensif, mais simplement à empêcher que le déroulement naturel des processus en question soient entravé par des perturbations

extérieures. Cela est très facile à saisir concrètement : dans la rhétorique moderne, cela revient à lutter pour que le marché du travail ne soit pas dérégulé, ne soit pas empêché de s'autoréguler par l'action des syndicats, la garantie juridique d'un salaire minimum etc. Mais cela pose évidemment des problèmes innombrables au discours libéral. Car il faut sans cesse intervenir de l'extérieur sur les processus économiques (entre autres) pour empêcher les interventions extérieures, il faut en un mot le réguler pour lui permettre de s'auto-réguler. La gouvernementalité libérale est vouée à s'inquiéter sans fin des effets négatifs que pourraient avoir sur la liberté des sujets les moyens qu'elle met en œuvre pour assurer les conditions de déploiement de cette liberté. La rationalité libérale est par nature autocritique, inquiète. Comme le dit Foucault :

« (...) si ce libéralisme n'est pas tellement l'impératif de la liberté que la gestion et l'organisation des conditions auxquelles on peut être libre, vous voyez bien que s'instaure au cœur même de cette pratique libérale un rapport problématique, toujours différent, toujours mobile, entre la production de la liberté et cela même qui en la produisant risque toujours de la limiter et de la détruire » (*Naissance de la biopolitique*, Cours du 24 janvier 1979, partiellement reproduit in *Foucault au Collège de France : Un itinéraire*, dirigé par G. Le Blanc et J. Terrel, Presses Universitaires de Bordeaux, 2003, p. 206).

La gouvernementalité libérale doit protéger la liberté contre elle-même, empêcher la liberté de détruire les conditions de la liberté, immuniser le capitalisme contre ses mécanismes auto-immunitaires. Concrètement, lorsqu'on établit une législation favorisant la libre concurrence, on risque d'aboutir dans certains secteurs à des situations de monopole qui détruisent les conditions de la libre concurrence : la mesure libérogène s'avère liberticide ; il faut donc produire une législation anti-monopole qui limite la liberté des acteurs économiques pour rendre possible leur liberté : une mesure liberticide à effets libérogènes. Mais comment savoir où se situe la limite puisque les mêmes mesures sont favorables et nuisibles à la liberté, selon l'aspect par lequel on les considère. Ce que Foucault nomme dans le cours du 10 janvier 1979 le passage à « l'âge d'une raison gouvernementale critique » est caractérisé, dit-il, par l'apparition du problème (foncièrement non-disciplinaire) :

« comment ne pas trop gouverner » (*Naissance de la biopolitique*, Cours du 10 janvier 1979)

Comment se maintenir dans le bon écart entre trop gouverner et ne pas assez gouverner (qui revient à mettre en place une situation qui nous obligera dans l'avenir à trop gouverner) ? La « gouvernementalité libérale » a, en déterminant ce problème, en se posant à elle-même ce problème, engendré par la même un certain nombre de solutions, dont on peut dire qu'elles prennent tendanciuellement le pas sur les solutions (et les problèmes) de type disciplinaires étudiés à l'époque de *Surveiller et punir*.

Je crois que la solution spécifiquement libérale à ce problème pourrait consister en cette technique, cette manière de faire et de voir que Foucault a appelé biopolitique. Contrairement à la discipline, le biopouvoir ne vise pas les corps individuels saisis dans leurs rouages et leurs articulations les plus fines, soumis à une surveillance permanente, sommés de s'identifier à des modèles de comportement précis et contraignants, mais plutôt les populations, les multiplicités humaines en tant qu'elles forment :

« une masse globale affectée de processus d'ensemble qui sont propres à la vie et qui sont des processus comme la naissance, la mort, la maladie » (*Il faut défendre la société*, éd. Gallimard / Seuil, coll. « Hautes Etudes », Paris, 1997, p. 216).

Le biopouvoir cherche à majorer la vie en optimisant ces processus, ce qui implique d'intervenir sur leurs déterminants : organisation du milieu de vie, gestion des phénomènes épidémiques et endémiques, répartition des ressources, hygiène publique, assurances, etc. La norme ultime à laquelle s'ordonnera cette intervention sera d'optimiser les processus d'ensemble, au niveau disons de la population globale, au prix d'éventuels amoindrissement locaux, ou comme le résume très bien la formule de Foucault : faire vivre et laisser mourir,

pour autant que le laisser mourir est une condition de la vie majorée du tout (vous le savez, une société dans laquelle un individu possède toutes les richesses et tous les autres aucune est dans une situation de répartition des richesses Pareto-efficente). Le problème est de savoir selon quels critères, selon quelle rationalité comme aimait à dire Foucault, seront prises les décisions ponctuelles. Ou, pour mieux dire, quel codage de l'existence, quel type d'assujettissement elles tendront à réaliser.

En effet, si l'on parle de vie, le critère semble faire irrémédiablement défaut. L'être en santé n'est pas un état objectif, n'est pas un fait susceptible d'instanciations claires et univoques. On peut toujours être plus en santé, plus fort, plus productif. Ou est la limite entre une pathologie pure et simple et un état déficitaire qui amoindrit mes facultés ? La demande de santé est économiquement et rationnellement problématique, puisqu'elle est, comme le pointait Foucault, nécessairement infinie, faute d'une limite assignable entre le normal et le pathologique que l'évolution sociale moderne a fait sauter. De sorte que :

« (...) il n'est pas possible de fixer objectivement un seuil théorique et pratique, valable pour tous, à partir duquel on pourrait dire que les besoins de santé sont entièrement et définitivement satisfaits » (« Un système fini face à une demande infinie », *Dits et Ecrits IV*, éd. Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences humaines », Paris, 1994, p. 376).

Il reste qu'en permanence des décisions sont prises : à quel type de réparations a-t-on droit ? pour quelle affection ? quelle est la frontière entre ce qui relève de la santé et du confort ? l'accident de santé relève-t-il de la responsabilité d'une autorité devant réparation ? à quelles conditions peut-on prétendre aux prestations du système de santé publique ? quelles sont les priorités de la recherche médicale ? Or, comme le dit Foucault, « de tels choix sont arrêtés à chaque instant, quand bien même ce n'est pas dit » (p.378). Et une certaine rationalité, ou une certaine critériologie préside à ces choix, rationalité en partie tue, et qui ne serait peut-être pas acceptable si elle ne l'était pas :

« Réexaminer la rationalité qui préside à nos choix en matière de santé, voilà une tâche à laquelle on devrait s'atteler résolument » (idem, p. 379).

Cette rationalité, il me semble qu'il est possible d'en esquisser la description à partir d'un certain discours économique, d'ailleurs étudié par Foucault dans les Cours des 14, 21 et 28 mars 1979, celui de l'économie néo-libérale, et plus spécifiquement les théories du capital humain.

Ces théories furent promues par les économistes de l'Université de Chicago, qui ont légués au monde trois prix Nobel d'économie et à l'Amérique du Sud une accumulation sans précédents de récessions, de déroutes monétaires et de latifundismes néo-coloniaux. Le postulat de ces théories est que les méthodes d'analyse appliquées aux phénomènes économiques stricto sensu peuvent être généralisées à l'étude de tous les comportements humains extérieurs au champ habituel de l'analyse économique (car non sanctionnés par une contrepartie monétaire). Extension qui a pour pivot la définition de l'action humaine comme un choix opéré dans l'allocation de ressources rares à des fins alternatives selon des modalités concurrentes (c'est-à-dire incompatibles entre elles). L'économie pourra alors analyser la rationalité interne des comportements humains et déterminer les variables du milieu sur lesquels il est possible d'agir pour modifier statistiquement ces comportements dans le sens d'une optimisation. Mais cela implique aussi que les ressources rares que le sujet alloue par sa conduite à des fins alternatives ne sont plus des richesses aliénables, mais sont : lui-même, sa vie et ses facultés. Je suis du capital. Le temps que j'investis dans les soins accordés à mon enfant constitue une allocation de mes ressources à une fin, en l'espèce la valorisation du capital humain de mon enfant. La politique pédagogique dépense des ressources pour former du capital humain qui en produira, la politique de santé amortit du capital humain, etc. Comme le résume Foucault :

« on peut repenser tous les éléments de l'hygiène publique en éléments du capital humain » (*Naissance de la biopolitique*, Cours du 14 mars 1979).

Par voie de conséquence on pourra et devra importer dans l'analyse de toutes les interactions humaines le modèle micro-économique qui sert à formaliser les interactions sanctionnées par une contrepartie monétaire : celui du marché. Il y a un marché du mariage et de la famille, un marché de la santé publique, un marché de la criminalité. Le projet politique pratique qui s'articule à ces thèses sera donc bien de :

« généraliser la forme économique du marché jusque dans tout le système qui n'est pas sanctionné par des échanges monétaires » (*Naissance de la biopolitique*, cours du 21 mars 1979).

De sorte que la rationalité économique définira un tribunal économique permanent pour l'activité gouvernemental, lui permettra de déterminer la limite, le trop ou le trop peu de gouvernement, puisque cette rationalité permettra de repérer les domaines qui, ne fonctionnant pas conformément à ce qu'édicte le modèle concernant la manière dont il doivent naturellement fonctionner, traduiront une déficience de l'action gouvernementale.

Dans sa folie, Gary Becker proposa par exemple d'appliquer sa théorie au problème de la criminalité. Le criminel est un acteur rationnel qui investit son capital humain dans une entreprise criminelle qu'il choisit de préférence à d'autres fins alternatives, parce qu'il en escompte un bénéfice plus grand. Et les moyens que se donne l'Etat pour lutter contre la criminalité (moyens législatifs, policiers, techniques) – *l'enforcement of the law* – constituent une demande négative opposée à l'offre en criminalité qui caractérise une société donnée. Ce qui est pertinent dans le crime c'est qu'il représente un coût social, formulable en termes monétaires. Mais la politique de lutte contre la criminalité est elle aussi la même chose : un coût social : l'allocation de ressources rares (caméras de surveillance, forces de police, chiens de la brigade cynophile, etc.) à une fin déterminée qui a en plus un coût d'opportunité (on aurait pu faire autre chose de profitable de ces ressources). Si la lutte contre la criminalité, à partir d'un certain seuil de dépense, devient plus coûteuse que ne serait coûteuse la criminalité qu'elle réprime, alors il faut l'interrompre à ce point. En termes économiques : égaliser à la marge l'offre et la demande de criminalité ; dans le cadre d'un calcul optimal où l'économiste déterminera celles des variables pertinentes qui ont le meilleur rapport coût-bénéfice (une caméra de plus ou un chien de plus, terroriser le petit dealer de rue ou chasser le gros trafiquant). Il s'agit donc bien de définir le cadre formel – constitué par *l'enforcement of the law* qui consiste en une certaine distribution optimale des variables déterminants les espérances de gains liées à l'activité criminelle – qui permettra au marché de la criminalité de s'autoréguler et de se normaliser, c'est-à-dire de se fixer au seuil économiquement pertinent du point de vue de la pondération des coûts relatifs de l'offre et de la demande de criminalité.

On ne cherchera plus à normaliser autoritairement les fous, les délinquants d'habitude, les marginaux, etc., on les laissera se distribuer d'eux-mêmes comme les bons nomades qu'ils sont dans l'espace lisse du marché de la criminalité, structurellement voué à l'optimalité. Les criminels à cols non blancs auront d'ailleurs généralement le bon goût de se répartir sur les zones de l'espace des possibles qui conduisent directement à la case prison, ou au moins l'élégance morale de se suicider en se jetant sur une balle perdue.

On peut alors revenir au problème des politiques de santé qu'évoquait Foucault. Puisque la théorie du capital humain s'applique partout où la conduite répond de manière économiquement rationnelle aux déterminants de la demande (positive ou négative) sur quelque marché que ce soit, l'économie deviendra :

« la science de la systématité des réponses [du dujet] aux variables du milieu »
(Cours du 28 mars 1979).

Ce qui permettra d'agir sur les actions et réactions des individus, non pas par un modelage disciplinaire de leur corps, mais par un aménagement et une structuration de leurs contextes d'existence et d'action, de manière à produire un agencement dont les variables pertinentes produiront à un niveau statistique des régularités optimales. Et là se trouve le

principe de choix dans tous les domaines où normes et critères stables et identiques à eux-mêmes font défaut, par exemple celui de la santé publique. L'époque récente est en effet caractérisée par le développement colossal de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler la « médecine de santé », qui ne vise plus l'annulation d'état défini selon tels ou tels critères stables comme pathologiques, mais la majoration de la vie, ou comme dit Alain Bourguignon, qui vise à :

« protéger et améliorer la qualité de vie de chaque individu » (Alain Bourguignon, « Le drame de la médecine », in *Vers une anti-médecine ? Le médecin, le malade et la société*, La Nef, n°49, oct-déc. 1972, p. 10).

Avec l'élimination de la notion de pathologique, ce sont précisément des chémas comportementalistes et environnementalistes qui vont permettre de redéfinir la santé, et ce comme :

« équilibre relatif et dynamique avec son environnement, voire capacité à s'adapter à celui-ci » (Anne Golse, « De la médecine de la maladie à la médecine de santé », in *Michel Foucault et la médecine*, Kimé, Paris, 2001, p.275).

Et c'est là que la gouvernementalité libérale s'insère dans la biopolitique : puisque la médecine n'a pas ou plus de normes internes lui permettant de décider de la nature ou du niveau de l'intervention requise, des cibles prépondérantes, du vital et du confort, de ce qui doit être ou non pris en charge comme étant vraie maladie, etc., alors la rationalité libérale pourra fournir cette norme, en tant que théorie de l'aménagement des relations entre les conduites et les variables du milieu, elle définira l'agencement optimal des variables gouvernables (optimal en termes de coûts pondérés des pathologies et des dispositifs de protection contre les pathologies – égalisant à la marge l'offre et la demande de morbidité).

Mais il est clair qu'une telle stratégie suppose et induit des formes d'assujettissement tout à fait particulières et inquiétantes. D'abord parce qu'une politique de santé qui serait conçue dans une telle perspective induirait nécessairement des effets de dépendance divers : comme le remarque Foucault, le dispositif de couverture social français, à son époque,

« [le dispositif de couverture sociale] ne profite pleinement à l'individu que si ce dernier se trouve intégré, soit dans un milieu familial, soit dans un milieu du travail, soit dans un milieu géographique » (« Un système fini face à une demande infinie », *op.cit.*, p.369)

La fixation des individus ou leur soumission à certains schémas de conduite et de gestion de leur vie et du temps de leur vie ne s'opère pas par une intervention coercitive, corporelle, disciplinaire constante, elle procède plutôt par le jeu d'un cadre formel de gouvernementalité qui fait vivre ceux qui les choisissent librement et laisse mourir les autres.

« [ce dispositif impose] un mode de vie déterminé auquel il assujettit les individus, et toute personne ou tout groupe qui, pour une raison ou pour une autre, ne veulent pas ou ne peuvent pas accéder à ce mode de vie se trouvent marginalisés par le jeu même des institutions » (*idem*, p. 372).

Un type de subjectivité se trouve alors objectivement valorisé par des dispositifs de cet ordre, celui, beckerien, du capitaliste de lui-même, de l'entrepreneur hardi, audacieux et responsable de sa propre existence. Anne Golse remarque très bien que la logique de la médecine de santé aboutit à une responsabilisation indéfinie des sujets quant à leur maladies, telle que

« l'homme n'est plus le sujet de la maladie, il en devient l'auteur » (Golse, *op.cit.*, p. 288).

Ce qui est inévitable puisque, d'une part la fatigue, la déprime, voire l'improductivité ou la faiblesse morale deviennent des maladies en tant qu'elles sont inadéquation au milieu, qualité de vie déficitaire, absence d'équilibre dynamique avec l'environnement ; et puisque d'autres part de très nombreuses maladies ont pour facteurs des conduites à risque qui sont de la responsabilité de l'individu. Une politique de santé bien comprise aura alors pour but – puisqu'elle vise l'optimisation de l'être-en-santé d'une population – de déterminer les sujets à améliorer leur mode d'existence dans les domaines pathogènes, notamment celui des

conduites à risque, en agissant sur les variables qui déterminent statistiquement le choix de ces conduites par des individus au détriment d'autres fins alternatives.

Je cite un long passage de l'article d'Anne Golse où celle-ci propose un patchwork de citations tirées d'un rapport de l'OMS Bureau régional d'Europe, intitulé *Les buts de la santé pour tous* (cité in *op. cit.*, p.289) :

« (...) si on suit les recommandations du Bureau de l'Europe de l'O.M.S, il faut apprendre aux individus 'à vivre leur vie d'une manière saine', 'instruire en matière d'hygiène', mettre en place des programmes de préparation à la parentalité ou à la vieillesse, éclairer les jeunes 'sur les causes et moyens de prévention des comportements suicidaires et sur l'inaptitude à affronter correctement les événements de la vie, souvent génératrice de ces comportements', 'préparer les gens à occuper fructueusement leurs loisirs' et à utiliser 'des modes de locomotion sains', 'créer des programmes pour maîtriser certains aspects du comportement qui affectent la santé', 'aider à développer la capacité à résoudre les conflits', 'mettre au point des méthodes actives de gestion du stress propices à la santé' »

On voit bien que cette forme de normalisation que j'appelle libérale, qui conjoint en tous cas selon la leçon de Guillaume Le Blanc la contrainte disciplinaire et l'injonction à l'autonomie, et qui laisse flotter la limite entre la conduite normale et la conduite anormale, puisque virtuellement toute conduite déviante peut-être pathogène, et que virtuellement toute conduite peut s'avérer déviante, puisque toute conduite non pathologique qui est la source d'une pathologie peut se voir recodée en termes de pathologie (tabagie, boulimie, surconsommation alimentaire, dont les idiots diplômés en psychologie viennent à la télévision expliquer aux idiots non diplômés en psychologie qu'elles sont des pathologies de l'autocontrôle), et puisque aussi la médication elle-même est pathogène, et qu'on en viendra à se demander s'il faut rembourser les soins pour intoxication médicamenteuse dans la mesure où la surconsommation de médicament est une maladie psychique recensée. Bref, pour en revenir à ce que je disais : la normalisation libérale n'est pas moins normative que la normalisation disciplinaire, ce qui la caractérise est qu'elle n'opère pas par une contrainte et une coercition directe et matérielle des corps et des conduites, mais par une incitation à agir inscrite dans des structures sociales, dans des champs sociaux structurés selon le modèle du marché, et qui favorisent objectivement les conduites valorisées.

Mais tout serait trop simple si tout le monde ne savait pas, depuis Canguilhem au moins, depuis Goldstein sans doute, qu'une adaptation trop réussie est dangereuse car elle diminue les capacités de réaction adéquate aux modifications du milieu ou à un changement de milieu. Ce qui est requis de l'individu qui veut être un bon entrepreneur de lui-même, c'est qu'il puisse être, par rapport aux normes valorisées dans un milieu déterminé, dans un écart juste suffisant pour pouvoir s'adapter au mieux aux normes d'un autre milieu. L'injonction à être soi est l'injonction à être un soi modulable, à la bonne distance vis-à-vis de son rôle, donc susceptible d'évoluer correctement d'un champ ou d'une cité à l'autre. C'est cette idée d'écart idéal que traduit très bien la formule employée par Anne Golse : « équilibre dynamique avec son environnement », équilibre incluant un écart, équilibre évolutif. Nous devons être constamment attentifs au risque, il faut que le risque soit une imminence en perpétuel suspens, et que nous naviguions entre les conduites à risque qui nous marginaliseraient et le risque qu'on court à ne pas assez risquer qui nous laisserait sur le côté de la route.

En somme, pour finir sur des propos plus philosophiques, il s'agissait pour moi de pointer dans le capitalisme, au cœur même de l'invention du disciplinaire sur laquelle a travaillé Foucault et jusque dans la rationalité libérale qui définit les formes majeures de l'assujettissement moderne – de pointer une tension, une double contrainte, j'aimerais dire une différance qui ne se laisse pas ramener à la contradiction : et qui court comme un fil unique, un fil que j'espère rouge, depuis la nécessité à l'âge disciplinaire d'inhiber la tendance à la libération complète du marché du travail dans le mouvement même qui la fait filer,

jusqu'à l'inquiétude permanente des politiques libérales à l'égard des effets liberticides de leurs interventions libérogènes, ou à l'effort biopolitique pour optimiser la vie en administrant la mort. Ou encore jusqu'à ce mode d'inquiétude qui nous est propre, consistant à maintenir notre normalité dans les limites d'une anormalité contrôlée, et à nous vivre comme les auteurs spontanés des lois auxquelles nous nous soumettons.

Il y aurait là une duplicité sous-jacente qui ne serait pas la puissance du négatif, mais le jeu d'une différance, indiquant qu'une économie, sociale mais aussi probablement psychique, ne peut exister qu'à la condition de s'immuniser contre elle-même, et de se défendre contre les effets de son auto-immunisation.